



DOSSIER DE PRESSE

PARIS 8 OCTOBRE 2009

Insertion professionnelle des personnes handicapées : la Fonction publique en mouvement

→ POUR EN SAVOIR PLUS
www.fiphfp.fr

→ CONTACT
Anne Foucault, responsable de la communication
01 58 50 60 03 | 06 77 02 98 77
anne.foucault@caissedesdepots.fr





Insertion professionnelle des personnes handicapées : la Fonction publique en mouvement

Des taux d'emploi encourageants

Le taux d'emploi de personnes handicapées employées dans la Fonction publique passe de 3,7% à près de 4,4% en 3 ans. Le nombre d'agents handicapés des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) a ainsi crû de 163 500 au 1^{er} janvier 2005 à près de 195 000 au 1^{er} janvier 2008.

Les recrutements de personnes handicapées par les services de l'État ont augmenté de moitié en 2008 par rapport à l'année précédente, passant de 960 à 1 440 personnes, en application de la politique que le Premier ministre a mise en place le 23 novembre 2007.

Une dynamique amorcée

68% des élus et des agents de la Fonction publique considèrent que les personnes en situation de handicap sont toujours mal intégrées dans le monde professionnel. Mais 86% ont le sentiment que les conditions de travail des personnes en situation de handicap s'améliorent au sein de la fonction publique, du fait d'une évolution des politiques de recrutement et d'intégration de personnes en situation de handicap, et des moyens affectés à l'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique. Néanmoins, 51% des fonctionnaires et des élus estiment qu'ils ont encore besoin de plus d'informations sur le FIPHFP.¹

Mobilisation des financements du FIPHFP

Depuis l'année 2006, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) dont la création résulte de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, favorise le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques et La Poste et aide à leur maintien dans l'emploi.

Le FIPHFP finance notamment les plans d'actions pluriannuels mis en place par les employeurs publics les plus importants en vue de développer l'emploi des personnes handicapées au sein de leurs structures (aménagements de postes, aides techniques et humaines, formation, actions de sensibilisation...) dans le cadre de conventions pluriannuelles. Au 30 juin 2009, 100 employeurs (ministères, villes, conseils généraux et régionaux, hôpitaux...) avaient ainsi conventionné avec le FIPHFP. Les employeurs ayant conventionné avec le Fonds représentent 51% des effectifs de la Fonction publique. ➡

1. Enquête par téléphone réalisée par l'IFOP du 24 août au 2 septembre 2009 sur un échantillon de 612 personnes soit 363 agents de la Fonction publique issus des trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) et 249 élus (maires/ premiers adjoints, présidents / vice-présidents d'EPCI, conseillers généraux et régionaux, députés, sénateurs).



De 2007 à 2008, le niveau d'engagement des crédits d'intervention du Fonds a été multiplié par plus de 5 : paiements annuels portés de 7 à 37 M€ - engagements pluriannuels portés de 24 à 138 millions d'€. Les aides versées aux employeurs publics par le FIPHFP au titre de l'année 2009 seront de l'ordre de 90 M€.

En outre les employeurs publics assujettis au FIPHFP ont engagé 116 M€ de dépenses au travers de contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises du secteur protégé (ESAT et entreprises adaptées) au cours de l'année 2008.

De nouvelles actions au service de l'emploi des personnes handicapées

Le FIPHFP a mis en place début 2009 un dispositif destiné à accroître significativement l'embauche d'apprentis en situation de handicap dans la Fonction publique, avec un objectif à terme de 1 000 entrées en apprentissage par an. Afin de permettre aux employeurs des trois fonctions publiques de contribuer à la formation des jeunes en situation de handicap, le FIPHFP a également ouvert ses aides aux élèves et étudiants handicapés en immersion professionnelle dans la fonction publique.

Conformément à la loi du 11 février 2005, la Fonction publique s'engage pour changer les mentalités et faire du recrutement, de la présence et de la participation au travail des personnes handicapées, une situation de droit commun et prendre toute sa part dans le « Pacte pour l'emploi des personnes handicapées ».



POUR EN SAVOIR PLUS

www.fiphfp.fr



CONTACT

Anne Foucault, responsable de la communication

01 58 50 60 03 | 06 77 02 98 77

anne.foucault@caissedesdepots.fr

